



Quebec Provincial Association of Teachers
L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

Renouvellement de l'assurance collective 2022 – enseignantes et enseignants actifs

À la suite d'un examen des résultats financiers et du risque de notre régime d'assurance collective, le comité d'assurance collective et de retraite et le comité exécutif de l'APEQ ont recommandé une proposition de renouvellement au conseil d'administration de l'APEQ, qui a approuvé les rectifications de primes pour 2022.

Rectification des primes pour 2022

Assurance maladie	+11 %
Assurance salaire de longue durée	+12 %
Assurance vie de base (optionnelle)	+8,7 %
Assurance soins dentaires (applicable pour les membres de l'AAEM seulement)	0 %
Décès et mutilation accidentels (optionnelle)	0 %

Notes sur le renouvellement de l'assurance collective

L'augmentation du coût des médicaments sur ordonnance a le plus grand impact sur la prime d'assurance maladie. L'inflation des coûts des soins de santé devrait dépasser le taux d'inflation général en 2022. Bien que coûteux, la disponibilité de nouveaux médicaments a un impact positif sur la qualité de vie de certains membres de notre régime d'assurance collective.

La rectification de la prime d'assurance maladie se traduira par une augmentation de 6,33 \$ par paie pour un individu. Veuillez consulter le tableau des [taux d'assurance collective pour enseignants actifs - 2022](#) pour connaître tous les détails de la rectification des primes.

Lorsqu'un participant au régime connaît une période d'invalidité de longue durée ou une invalidité permanente qui l'empêche de travailler, il peut être admissible à l'assurance invalidité de longue durée (ILD), notre régime collectif offrant une prestation de remplacement du revenu.

Étant donné qu'un plus grand nombre de nos participants sont incapables de retourner au travail en raison de leur invalidité, les primes d'ILD doivent être ajustées pour garantir la santé financière du régime collectif. À la suite de la mise en œuvre de la nouvelle échelle salariale, les membres de l'échelon 17 connaîtront une augmentation de 8,88 \$/paie (échelon 14 = 7,09 \$/paie ; échelon 10 = 6,01 \$/paie).

Les ajustements de primes ne sont recommandés qu'après une analyse et un examen minutieux de notre part. L'APEQ continuera de travailler à la promotion du bien-être, à l'amélioration des conditions de travail et à la mise en œuvre d'initiatives visant à mieux soutenir nos membres.